

Kit Ralentisseur 1,50 m pour Poids Lourds - 60 mm

Référence : B3180043

DESCRIPTION :

Disponible en **60 mm** de hauteur, ce modèle conçu pour les **poids lourds** permet de réduire la vitesse à **15 km/h**.

Notre kit Ralentisseur vous permet d'installer rapidement sur vos parkings, voies privées, lieux de travail et lotissements un ralentisseur d'une **longueur d'1,50 m**. Ils augmenteront ainsi la sécurité des piétons et permettront d'éviter les incidents.



INFORMATION PRODUIT

Grâce à notre kit complet, réalisez facilement et rapidement l'installation de ralentisseurs sur les **parkings, voies privées et lieux de travail**.

Notre ralentisseur de **60 mm de hauteur** intègre une **plaque en acier** afin de garantir durabilité et sécurité lors du passage de nombreux **poids lourds et engins de manutentions**. Il est donc idéal pour une utilisation dans **les entrepôts, les usines**, etc. De plus, il permet d'**appeler à la vigilance et à la prudence** des automobilistes qui sont amenés à **réduire leur vitesse à 15km/h**.

Chaque module dispose de **réflecteurs "Cat's Eye"** et de chevrons réfléchissants, afin d'être visible de jour comme de nuit. Il se fixe grâce à 4 chevilles à expansion. Toutes les **fixations nécessaires sont fournies** avec vos kits et sont compatibles avec le macadam ainsi que le béton.

Si vous souhaitez créer des ralentisseurs plus longs, retrouvez les [modules centraux de 60 mm](#).



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

Contenu du Kit

- 1 [module central jaune et noir](#) de 1000 x 450 mm
- 1 [module d'extrémité noir](#) de 250 x 450 mm
- 1 [module d'extrémité jaune](#) de 250 x 450 mm

Caractéristiques

- **Longueur** : 1,50 m
- **Composé d'un module central et de deux modules d'extrémités**
- **Hauteur** : 60 mm

- **Coloris** : Jaune et Noir
- **Fixations fournis** : Macadam et béton
- **Chevrons réfléchissants de chaque côté**



Ce que dit la loi Article R 235-3.1.5 du code du travail

La circulation interne en entreprise, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, constitue un risque constant, car les facteurs qui contribuent aux accidents sont quotidiens et présents dans toutes les activités industrielles au point de représenter une grande part des accidents du travail.

"Les lieux de travail intérieurs et extérieurs doivent être aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre."



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com